
64^{ÈME} SÉSSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
64^A SESIÓN DE LA ASAMBLEA GENERAL DE LAS NACIONES UNIDAS
64TH SESSION OF THE GENERAL ASSEMBLY OF THE UNITED NATIONS

DISCOURS DE S.E. M. XAVIER ESPOT MIRÓ
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES
DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE

DISCURSO DEL EXCMO. SR. XAVIER ESPOT MIRÓ
MINISTRO DE ASUNTOS EXTERIORES Y RELACIONES INSTITUCIONALES
DEL PRINCIPADO DE ANDORRA

STATEMENT BY H.E. MR. XAVIER ESPOT MIRÓ
MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS AND INSTITUTIONAL RELATIONS OF THE
PRINCIPALITY OF ANDORRA

New York, samedi 26 septembre 2009
Nueva York, sábado 26 de septiembre de 2009
New York, Saturday 26 September 2009

*Original in Catalan
Text in French, Spanish and English*

*Verifier à l'audition
Check against delivery*

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi d'excuser l'absence du chef du Gouvernement, M. Jaume Bartumeu Cassany, qui, en raison de contraintes d'agenda institutionnel, n'a pas pu effectuer le déplacement pour assister au débat général.

C'est un grand honneur pour la principauté d'Andorre et pour le Gouvernement que je représente, de pouvoir m'adresser devant cet auditoire.

Les Andorrans, conscients de ce que représente être un Etat de petite dimension au sein des Nations Unies n'ont pas la prétention de marquer la politique internationale. Cependant, nous voulons démontrer de façon claire notre volonté de respecter et de défendre le droit international, les règles de bon voisinage et le principe de solidarité entre les peuples.

Notre cadre naturel est celui de l'Europe et nous souhaitons être reconnus non seulement pour des questions d'affinité culturelle et historique mais également dans le domaine juridique et économique. Somme toute, nous partageons avec le reste de l'Europe la conception de la solidarité, au niveau interne et externe, et des relations internationales.

Nous disposons depuis 1993 d'un cadre constitutionnel qui nous permet de traduire ces principes au niveau pratique afin qu'ils deviennent une réalité.

C'est précisément grâce à ce cadre constitutionnel, que le 10 août 2009 nous avons présenté un projet de *Loi d'échange d'informations en matière fiscale*. Ce projet de loi, une fois débattu et amendé, a été approuvé par le Parlement le 7 septembre dernier.

C'est parce que nous avons la conviction que l'Andorre a été d'une parfaite loyauté internationale que nous avons voulu supprimer tout doute en la matière en suivant de façon précise les recommandations de l'OCDE et de l'ensemble de la communauté internationale exprimées lors des réunions du G20.

Ceci est un premier exemple, et d'autres suivront, qui indique que notre Gouvernement a pour objectif prioritaire de montrer qu'il est disposé de s'adapter aux exigences et aux attentes de nos voisins européens et du reste de la communauté internationale.

Nous sommes certains que nos efforts actuels et futurs seront appréciés et compris par l'ensemble des acteurs internationaux y compris par ceux qui, à un moment donné, ont douté de notre civisme.

Nous sommes certains que cette nouvelle ère nous permettra de fraterniser d'avantage avec l'Europe et avec les autres continents et d'approfondir nos liens internationaux ainsi que notre présence économique et humaine.

Dans le cadre de la nouvelle législation mentionnée précédemment, l'Andorre a établi des contacts et, dans certains cas, a signé des accords avec des Etats européens et envisage de le faire avec d'autres Etats par exemple les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie et l'Argentine.

Il est certain que les négociations avec nos voisins les plus proches, la France, l'Espagne et le Portugal ont été prioritaires.

Par ailleurs, nous constatons que la crise économique a touché l'ensemble des Etats. Au-delà de la crise économique mondiale, l'Andorre est frappée depuis au moins quatre ans par une crise structurelle qu'elle devra résoudre seule.

Actuellement, l'action de notre Gouvernement, porte principalement sur le fait de démontrer à la communauté internationale que l'Andorre remplit ses devoirs et a la ferme volonté de coopérer et de promouvoir les liens et la confiance au niveau international.

L'échange d'information fiscale nous amènera nécessairement à signer des accords de double imposition fiscale et à renforcer nos relations avec certains Etats ayant à ce jour peu de liens avec l'Andorre.

Ne s'agit-il pas d'un des objectifs constitutifs des Nations Unies ?

La législation évoquée précédemment a été au centre des débats au sein de l'OCDE ces derniers mois. Celle-ci aura des conséquences aux demandes de données faites après l'entrée en vigueur des accords d'échange d'information ou des conventions de double imposition.

Disons-le clairement : - Les paradis fiscaux et l'opacité fiscale – montrés du doigt et dénoncés comme deux des grands fléaux financiers du XXème siècle – sont deux domaines que les Andorranes et les Andorrans veulent corriger.

Cette position stratégique est claire et notre engagement est ferme.

De façon parallèle, nous proposons de mener à terme une réforme tribulaire progressive qui permettra d'attribuer les ressources allouées à des priorités d'intérêt général. Elle permettra de montrer à l'Europe et aux autres Etats notre volonté d'avoir des rapports clairs, transparents et responsables.

Cette réforme permettra de soutenir nos entrepreneurs et nos professionnels afin qu'ils puissent exporter des biens et des services depuis l'Andorre avec les mêmes conditions d'égalité.

Les entreprises internationales pourront également envisager d'investir en Andorre dans un cadre juridique stable et sûr.

Après cet exposé, j'espère sincèrement qu'il n'y ait plus de doutes sur la volonté de mon Gouvernement d'affronter les questions économiques qui ont été à l'origine des débats internationaux au cours de ces derniers mois.

Le besoin d'avancer vers une plus grande transparence dans l'activité financière donnera à l'Andorre la légitimité nécessaire pour demander à la communauté internationale d'agir dans cette même direction.

Nous avons compris et constaté que le système économique mondial, mis en place au XXème siècle, est devenu obsolète. Il est essentiel que les organisations internationales ainsi que l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux fassent un effort de transparence.

Nous pensons que la réforme du système économique international doit être menée à terme dans les plus brefs délais, de façon rigoureuse et crédible. Elle doit être exemplaire.

Cette réforme doit être dirigée par l'Organisation des Nations Unies, en étroite collaboration avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Organisation Mondiale du Commerce.

Afin de faire face à ce défi et à des défis futurs, il est nécessaire de moderniser cette Organisation, en revitalisant l'Assemblée Générale et en réformant le Conseil de Sécurité.

Ces objectifs ainsi que la Cohérence du Système des Nations Unies devraient intégrer, à notre sens, le droit à l'égalité de genre.

Ainsi, l'Andorre conçoit qu'elle doit disposer de normes et de règles justes, claires et homologables internationalement afin de pouvoir donner confiance aux andorrans, aux entrepreneurs et aux travailleurs. Elle comprend que les obligations issues de la situation financière, qui sont de promouvoir la transparence et les mécanismes de régulation des activités financières s'adressent à tous les Etats.

Il est certain que résoudre la crise financière internationale est une de nos priorités. Cependant, il faut porter notre attention à d'autres obligations qui touchent la communauté internationale. Il s'agit du changement climatique.

Cela a été dit dans cette Assemblée, le changement climatique est un des plus graves défis auquel l'humanité n'ait été jamais confrontée.

Le Gouvernement andorran salue les efforts menés à terme par les Nations Unies dans le but de mobiliser la communauté internationale. Comme nous l'a rappelé dans cette Assemblée le Chef de l'Etat français et Coprince d'Andorre, Nicolas Sarkozy, il faut que chaque Etat s'engage de façon ferme.

L'engagement de l'Andorre dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique est réel. Notre Etat a ratifié en effet, au cours de cette année la *Convention pour la protection de la couche d'ozone*.

Nous espérons qu'à la Conférence de Copenhague, au mois de décembre prochain, un nouvel accord sur le climat, équitable, efficace et ambitieux du point de vue scientifique sera adopté.

Afin que le résultat de cette conférence soit positif, il est indispensable de faire participer l'ensemble de la société et principalement les jeunes générations.

Mesdames et Messieurs,

Le droit à la santé est fondamental puisqu'il permet de promouvoir le développement durable en Europe et dans le reste du monde.

De nouveaux défis importants touchent le secteur de la santé.

La nouvelle grippe est une question d'actualité. Le Gouvernement andorran a décidé de pallier ces effets en vaccinant une grande partie de la population.

La mise en œuvre de cette décision a été réalisée en coopération avec les Etats voisins et avec l'Organisation Mondiale de la Santé.

D'autre part, il est intéressant de noter que les principautés de Monaco et d'Andorre ont joint leurs forces pour financer, pendant quatre ans, un projet de réduction de la vulnérabilité des femmes en âge de procréer à cause de la crise alimentaire qui étouffe Madagascar.

Ceux sont deux exemples de coopération fructueux et de réussite entre différents acteurs internationaux.

La Responsabilité de Protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité nous rappelle, une fois de plus, le besoin de coopérer de façon responsable.

Il est essentiel que les puissances mondiales, les pays de moyenne et de petite dimension coopèrent. Nous sommes tous nécessaires car nous peuplons cette Terre.

Merci de votre attention.